



charges de copropriété en compte sequestre

Par **shock**, le **04/10/2010** à **15:23**

En litige avec mon syndic d'immeuble pour des réparations à exécuter sur des parties communes qui affectent la structure de l'appartement dont je suis propriétaire, j'envisage de placer mes charges de copropriétés en compte séquestre.

En ais je le droit ?

Si oui, qu'elle est la procédure à suivre ?

Merci pour les infos.

Par **Domil**, le **04/10/2010** à **15:47**

Vous devez avoir l'autorisation d'un juge pour faire ça